Rwanda : l'opposante Victoire Ingabire pas autorisée à se présenter à la présidentielle

@rib News,Â 13/03/2024Â â€“ SourceÂ AFP Un tribunal rwandais a rejetÃ© mercredi la demande de restauration des droits civiques de Victoire Ingabire, figure de l'opposition au prÃ©sident Paul Kagame, une dÃ©cision qui l'empÃªche de se prÃ©senter Ã la prÃ©sidentielle du 15 juillet. L'opposante de 55 ans, qui ne peut pas faire appel de cette dÃ©cision avant deux ans, avait Ã©tÃ© dÃ©chue de ses droits aprÃ¨s sa condamnation en 2013 Ã 15 ans de prison notamment pour "minimisation du gÃ©nocide de 1994", qui a fait 800.000 morts entre avril et juillet 1994, essentiellement parmi la minoritÃ© tutsi.

"Je ne suis pas d'accord avec cette dÃ©cision. Elle est clairement politisÃ©e. Nous avons toujours un pays oÃ¹ les tribunaux ne sont toujours pas indÃ©pendants", a-t-elle immÃ©diatement rÃ©agi auprÃ¨s de l'AFP depuis le tribunal de la capitale Kigali oÃ¹ elle assistÃ© Ã l'annonce du jugement. Depuis son retour au pays en janvier 2010 aprÃ¨s 16 ans aux Pays-Bas, cette Ã©conomiste d'origine hutu a passÃ© une grande partie de son temps en prison. Elle avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ©e e accusÃ©e de nier la rÃ©alitÃ© du gÃ©nocide, aprÃ¨s avoir demandÃ© le 16 janvier 2010, lors d'une visite au mÃ©morial du gÃ©nocide de Kigali, que les auteurs de crimes contre les Hutu soient aussi jugÃ©s. Elle a Ã©tÃ© libÃ©rÃ©e en septembre 20 dans le cadre d'une grÃ¢ce prÃ©sidentielle accordÃ©e Ã plus de 2.000 prisonniers. "Lors de la grÃ¢ce prÃ©sidentielle accordÃ©e Ã Ingabire, certaines conditions ont Ã©tÃ© fixÃ©es qu'elle doit respecter", a dÃ©clarÃ© le tribunal dans sa dÃ©cisi rÃ©fÃ©rence au maintien de la privation des droits civiques en cas de condamnation Ã une peine de plus de six mois. "Sa requÃªte est donc sans fondement", a-t-il jugÃ©. "DÃ©termination intacte" Dirigeante du mouvement Dalfa Umurunzi (DÃ©veloppement et LibertÃ© pour Tous), non autorisÃ© par Kigali, Victoire Ingabire avait annoncÃ© sa volontÃ© de se prÃ©s Ã la prÃ©sidentielle de juillet face Ã Paul Kagame, qu'elle accuse notamment de bafouer la libertÃ© d'expression, de rÃ©prime l'opposition et de nÃ©gliger les populations les plus pauvres. Dans un communiquÃ© diffusÃ© sur les rÃ©seaux sociaux, elle a fait part de sa "profonde dÃ©ception", mais assurÃ© de sa "dÃ©termination intacte". "La dÃ©cision d'aujourd'hui nous rappelle brutalement les obstacles Ã la participation politique et le besoin urgent d'une rÃ©forme de la gouvernance de notre pays", Ã©crit-elle. "Je suis dÃ©terminÃ©e Ã poursuivre la lutte pour l'Ã©tablissement d'une vÃ©ritable dÃ©mocratie au Rwanda, en plaidant pour le respect des droits de l'homme et de l'Ã‰tat de droit" , ajoute-t-elle. Seuls deux candidats se sont pour l'instant dÃ©clarÃ©s Ã l'Ã©lection du 15 juillet: Paul Kagame, l'homme fort du pays depuis 1994 et prÃ©sident depuis 2000, et Frank Habineza, chef du Parti vert dÃ©mocratique qui avait obtenu 0,45% des voix lors du dernier scrutin de 2017. Le Parti vert dÃ©mocratique est la seule formation politique autorisÃ©e qui critique le pouvoir. Les autres partis dits d'opposition ayant un agrÃ©ment officiel soutiennent Paul Kagame. S'il est crÃ©ditÃ© du spectaculaire dÃ©veloppement du Rwanda, exsangue au sortir du gÃ©nocide, Paul Kagame est rÃ©guliÃ¨rement accusÃ© de bafouer la libertÃ© d'expression et de rÃ©primer toute opposition. Elu prÃ©sident par le Parlement en avril 2000, il a obtenu plus de 90% des voix aux prÃ©sidentielles qui se sont tenues depuis au suffrage universel en 2003, 2010 et 2017. En vertu d'amendements constitutionnels passÃ©s en 2015, le dirigeant de 66 ans peut potentiellement rester au pouvoir jusqu'en 2034.